



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 7 septembre 2020

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion du 3 juillet 2020 Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Marie-Anne Marx, Directeur adjoint de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement

Pour les ONG :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, directrice
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, membre du CA
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable Analyse et partenariat
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, membre du CA
- Mme Stéphanie Notarnicola, Care Luxembourg
- M. Martin Lagneau, Handicap International

1. Approbation de l'ordre du jour

Un point d'information sur le CA du Cercle est ajouté à l'ordre du jour sous divers.

2. Restrictions budgétaires dues au Covid-19

Le Cercle a présenté au Ministère une motion qui a été adoptée lors de son Assemblée Générale du 29 juin 2020 ainsi que des demandes concrètes émanant de cette motion (jointes en annexe) et développées par le groupe de travail ad hoc Covid-19, créé en mars 2020.

Le Cercle a fait part au Ministère des difficultés rencontrées par certaines ONG au sujet de la proposition de ne financer les prolongations des accords-cadres sensibilisation en 2021 qu'à hauteur de 90 % du budget 2020. Le Ministère a rappelé que les reliquats de l'exercice 2020 pouvaient être reportés. En raison de l'annulation de la plupart des activités en 2020 due à la crise sanitaire, l'inclusion des reliquats devraient par conséquent permettre aux ONG de disposer d'une enveloppe au moins équivalente voire supérieure à celle de l'exercice de 2020.

Au vu des précisions données par le Cercle, le Ministère a informé que la proposition serait revue en interne et avec l'IGF pour voir s'il existe de la marge de manœuvre pour financer les accords-cadres sensibilisation à 100 % pour l'exercice 2021.

Le Ministère a fait part au Cercle que l'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie nationale se traduit par une chute du revenu national brut (RNB) et que cet impact a par conséquent des répercussions sur l'aide publique au développement, liée au RNB. En dépit de cette situation difficile, le Ministère a su maintenir tous ses engagements et mobiliser des ressources additionnelles pour parer aux besoins les plus urgents de ses partenaires nationaux et internationaux, notamment les ONG. Beaucoup d'activités prévues n'ayant pas pu être réalisées comme prévues, une grande flexibilité a été accordée aux différents partenaires pour leurs permettre de réaffecter les fonds non-utilisés vers la réponse au COVID-19.

En raison de cette réponse conséquente fournie et des financements effectués, de nouveaux engagements financiers ne sont plus envisageables pour l'exercice 2020. Le Ministère a donc informé le Cercle qu'il envisageait l'annulation du second appel à propositions 2020 pour les projets de développement qui aurait dû débuter le 1^{er} juillet 2020. Cette information survenant après le délai de l'appel prévu et ne s'agissant pas de nouveaux engagements pour les ONG concernées, le Cercle a fait part au Ministère de l'impact considérable de cette nouvelle et a réitéré la demande de consulter les ONGD avant toute décision qui pourraient les affecter. Après la discussion, le Ministère a indiqué qu'il procédera à une analyse des différentes options envisageables en interne. L'option de ne maintenir qu'un seul appel à proposition l'année

prochaine a été abordée, permettant ainsi aux ONG de réorganiser leurs projets et de réajuster leurs dépenses.

Le Ministère a tenu à rappeler que ces mesures ne remettaient pas en cause le 1 % du RNB consacré à l'aide publique au développement.

3. Assises de la Coopération 2020

Le Ministère a informé le Cercle que les Assises de la Coopération prévues le 25 et 26 mai 2020 et reportées en raison de la crise sanitaire du COVID-19, se tiendraient en principe au printemps 2021.

4. Divers

Le Cercle a informé le Ministère que suite à leur Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 juin, un nouveau Conseil d'Administration a été élu. Il est constitué par les neuf mandataires des organisations suivantes :

- Mme Burette Florence, Les Amis du Tibet ;
- Monsieur Dahm Jacques, Eng Bréck mat Lateinamerika ;
- Monsieur Feit Michael, Caritas ;
- Monsieur Graf Richard, ASTM ;
- Monsieur Kollwelter Serge, ASTI ;
- Monsieur Siebenaller Luc, Le Soleil dans la Main ;
- Monsieur Schneider Camille, OTM ;
- Monsieur Toussaint Ben, OGBL Solidarité ;
- Madame Weis Véronique, Eng oppen Hand fir Malawi.

Le Cercle a informé le Ministère qu'il procéderait à l'élection de leur président, vice-président, trésorier et secrétaire le 8 juillet 2020. Il a été convenu que le Ministère revienne vers le Cercle pour proposer des dates en vue de la visite de courtoisie entre le Ministre et le Cercle.

S'agissant de la question du Cercle sur l'application de la charte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, le MAEE informe que les ONG devront y adhérer ou disposer de leur propre charte afin de pouvoir bénéficier du renouvellement de leur agrément pour les années 2021-2022.